

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Marché de prestations intellectuelles n° 02-2018

Mise en œuvre d'un dispositif d'expertise architecturale pour des projets de restauration du patrimoine bâti traditionnel, de l'architecture contemporaine, du paysage et aménagement de site.

1 - Identification de l'administration qui passe le marché

Parc national de la Vanoise – 135, rue du Dr Julliand – 73000 Chambéry
Téléphone : 04.79.62.30.54 - Télécopie : 04.79.96.37.18

2 - Procédure de passation

Marché de service passé selon la procédure adaptée (Ordonnance n°2015-899 du 23/07/2015 - art. 42-2° et Décret n°2016-360 du 25/03/16 - art. 27).

Le présent marché est un **accord cadre à bons de commande** avec un montant maximum de 134 000 € HT pour la durée totale du marché tous lots confondus (cf. articles 78 à 80 du décret 2016-360 du 25/09/2016).

3 - Objet et caractéristiques du marché

Le cœur du Parc national de la Vanoise possède une extraordinaire richesse en matière de patrimoine bâti local avec plus de 400 constructions dont une majorité de chalets d'alpage mais également des chapelles, des oratoires, des granges et autres, tous issus de l'activité pastorale d'altitude.

La restauration de ce patrimoine est soumise à la réglementation du cœur de parc et doit fait l'objet d'une autorisation de travaux de la part du Parc national de la Vanoise. L'élaboration des prescriptions, leur appropriation par les propriétaires et les artisans et le suivi des travaux nécessitent la mise en place d'appui d'experts.

En outre, les communes de l'aire d'adhésion du Parc ont également des projets de restauration du patrimoine bâti, elles attendent un appui technique de la part du Parc.

Sur les communes adhérentes et en limites du cœur du Parc national, les portes d'entrée du parc méritent d'être mises en valeur et réaménagées. Le Parc souhaite disposer d'un appui d'expert aménagement de site et intégration paysagère.

Pour finir, le Parc est lui-même propriétaire d'un certain nombre de bâtiments (16 refuges, 1 maison de parc, des bureaux et des logements d'agents). La gestion de ce parc immobilier nécessite dans certains cas des appuis pour la conception des travaux d'entretien et de rénovation.

Les experts sont mobilisés sur des missions d'expertises spécifiques en fonction des projets :

- la nature et la quantification des missions sont appréciées et définies par le Parc national de la Vanoise en tant que de besoin,
- les experts ont en charge l'accompagnement et l'assistance ponctuelle techniques des porteurs de projet dans les domaines définis.

La mission d'expertise vise 4 objectifs généraux :

- réaliser une expertise du projet, vérifier sa nature, son degré de maturité,
- apporter un appui technique « personnalisé » aux porteurs de projet afin de les aider à qualifier et à enrichir leur projet, le cas échéant par une formation / action,



- rendre compte au Parc national de l'expertise réalisée (compte rendu type normalisé) et faire des propositions et des préconisations de réponses pour le Parc,
- suivre les travaux et apporter l'expertise nécessaire aux artisans mobilisés.

Le marché est composé de 3 lots.

Lot 1 : Restauration du patrimoine bâti à forte valeur patrimoniale : conseil pour la réalisation et suivi de la conception et des travaux,

Lot 2 : Architecture contemporaine

Lot 3 : Paysage et aménagement de site.

Le candidat peut postuler à un ou plusieurs lots selon sa spécificité.

4 – Durée du marché

Le présent marché sera conclu avec le prestataire retenu pour une durée de un an, à compter de la notification du marché, reconductible tacitement 2 fois pour une période de un an (soit une durée totale maximale de 3 années). Les prix pourront être révisés à chaque reconduction.

5 – Critères de jugement des offres

Pour le lot 1 :

Les critères de choix de l'offre la mieux-disante sont, par ordre de priorité décroissant (et avec la note correspondante), les suivants :

Critère 1 : *la cohérence technique de l'offre* : compétences du prestataire / références / certifications / modalités et délais d'intervention (sur 8 points)

Critère 2 : *le coût de la prestation* (sur 6 points)

Critère 3 : *la capacité du candidat à faire de la concertation et à sensibiliser les propriétaires et les artisans. Ce critère sera évalué sur la base d'une rencontre physique avec chaque candidat* (sur 6 points)

Le prestataire devra clairement se positionner sur les deux premiers critères et se rendre disponible durant la journée d'entretien prévu le 9 février 2018.

Pour les lots 2 et 3 :

Les critères de choix de l'offre la mieux-disante sont, par ordre de priorité décroissant (et avec la note correspondante), les suivants :

Critère 1 : *la cohérence technique de l'offre* : compétences du prestataire / références / certifications / modalités et délais d'intervention (sur 13 points)

Critère 2 : *le coût de la prestation* (sur 7 points)

Le prestataire devra clairement se positionner sur ces deux premiers critères.

6 - Dossier à retirer

Ce dossier sera remis gratuitement à tous les prestataires qui en feront la demande écrite ou par courriel ou iront le retirer à l'adresse suivante :

Parc national de la Vanoise – 135, rue du Dr Julliard – 73000 Chambéry.

Le dossier pourra également être téléchargé sur le site www.marches-publics.gouv.fr

La référence de la consultation est : **ML02-2018**

Attention, seules les entreprises ayant retiré le dossier en s'identifiant recevront les éventuelles modifications du DCE et les réponses aux éventuelles questions posées par les



autres candidats par courriel. Les entreprises qui téléchargent le DCE d'une manière anonyme ne recevront pas ces informations.

7 - Date limite de remise des offres

Mercredi 31 janvier 2018 à 16h00.

8 - Réception des offres

Transmission sur support papier

Les offres devront être remises sous pli cacheté contre récépissé ou envoyées par voie postale avec accusé de réception à :

Mme la Directrice du Parc national de la Vanoise

135, rue du Dr. Julliand - 73000 CHAMBERY

Enveloppe portant la mention : "Offre pour le marché d'expertises en architecture. Lot n° XX".

Les offres qui seront remises (ou dont l'avis de réception serait délivré) après la date et l'heure limite précitées ainsi que remises sous enveloppe non cacheté, ne seront pas étudiées; elles seront renvoyées à leur auteur.

Transmission électronique

Seules les offres électroniques transmises par le biais du site www.marches-publics.gouv.fr seront acceptées.

L'entreprise qui répondra par voie électronique pourra transmettre une copie de sauvegarde de son offre sur une clé USB ou sur papier pour parer à toute éventualité de dysfonctionnement.

La copie de sauvegarde est la copie de l'intégralité des données constituant l'offre, transmise sur un autre support (CD-ROM, clé USB, support papier). Elle doit être transmise dans les mêmes conditions de forme et de délai que l'offre principale, faute de quoi elle sera rejetée.

Elle devra comporter la mention lisible de "copie de sauvegarde".

Si elle est ouverte à la place de l'offre principale, elle s'y substitue totalement. La copie de sauvegarde doit donc contenir tous les éléments requis et être signée comme l'offre principale.

9 - Personne à contacter pour renseignements

Maëlle LEPOUTRE, responsable du pôle Développement Durable - tél : 04.79.62.94.92 ;
courriel : maelle.lepoutre@vanoise-parcnational.fr

10 - Date d'envoi de cet avis à la publication chargée de l'insertion

Lundi 8 janvier 2018.

